

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015

Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 51

ABSTENTION : 8

CONTRE : 13

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. François HELIE	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Roland PONSAA	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. François NOWOTNY	M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**Enquêtes Déplacements préalables aux projets d'investissements du Grand Dijon**

Après la réalisation des deux lignes de tramway et des principaux aménagements connexes en matière de voirie ou d'équipement (création de parcs relais, de pistes cyclables, poursuite de la piétonisation du centre-ville, ouverture de la Liaison routière Nord Ouest en 2014, ...), le Grand Dijon souhaite poursuivre le développement d'actions en faveur de la mobilité durable. Il s'agit de développer des alternatives à la voiture individuelle, moins consommatrices d'espaces et de ressources carbonées, et réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

De manière concrète, le Plan de Déplacements Urbains 2012-2020 du Grand Dijon (PDU), adopté le 27 septembre 2012, traduit cette ambition politique en une série d'actions. Ainsi, des investissements tendant à l'amélioration de la qualité du réseau Divia (projet Prioribus) et des mesures en faveur des modes actifs sont prévus dans les années à venir sur le territoire du Grand Dijon.

Pour optimiser ces actions, la Communauté Urbaine du Grand Dijon et les institutions partenaires doivent disposer d'une bonne connaissance des comportements des déplacements sur leur territoire, et d'outils communs d'aide à la décision.

Le choix des enquêtes déplacements.

L'enquête ménages-déplacements constitue la seule source d'information exhaustive pour analyser les pratiques de mobilité de toutes les catégories de personnes, pour l'ensemble des modes de transport, et ce aux différentes échelles d'un territoire. C'est donc un outil indispensable pour la planification des grandes infrastructures de transport, l'élaboration et le suivi des schémas de transport et des Plans de Déplacements Urbains ainsi que des documents d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)...

Aussi, il est envisagé de réaliser une Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) labellisée « Certu », afin de recueillir et d'actualiser les éléments de connaissance de la situation sur l'ensemble du territoire. Les informations recueillies permettront également de mesurer les évolutions depuis la dernière enquête qui date de 2009 et d'identifier les marges de manœuvre à venir.

Le périmètre et la réalisation de l'enquête.

Le périmètre de l'enquête concerne l'ensemble du territoire du SCoT actuel, avec une extension à dix neuf communes au nord et au nord-ouest du SCoT, afin de répondre aux attentes du Conseil Général de la Côte d'Or qui a souhaité être partenaire de l'opération.

Cette mission d'enquêtes comporte deux types de collecte :

- l'une en face-à-face pour le territoire de la communauté urbaine du Grand Dijon, avec un enquêteur qui se rend au domicile des ménages et relève tous les déplacements de toutes les personnes âgées de 5 ans et plus du ménage ;
- l'autre au téléphone pour le territoire hors Communauté Urbaine, avec un enquêteur qui joint un ménage au téléphone et enquête une à deux personnes âgées de 5 ans et plus du ménage.

Le nombre de ménages et de personnes à enquêter est proportionnel au poids démographique des communes et des zones.

La réalisation des enquêtes, ainsi que l'analyse des données sera confiée à un prestataire extérieur, choisi à l'issue d'un appel d'offres.

L'organisation institutionnelle de la mission

Il est proposé que la Communauté Urbaine du Grand Dijon, initiatrice de la démarche, assure la maîtrise d'ouvrage de la mission.

Une assistance technique à maîtrise d'ouvrage sera réalisée par le Cerema, (Direction Territoriale Centre-Est du Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), service technique central du Ministère en charge des transports.

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage définira cette mission.

Une ou plusieurs conventions seront réalisées avec nos partenaires (Etat, Département de la Côte-d'Or, Région, FEDER...). Ces conventions préciseront le contenu des enquêtes proprement dites, ainsi que les modalités de participation des partenaires à la réalisation, au suivi, à l'exploitation des données, à l'analyse et la diffusion des résultats, au financement, ainsi qu'à la communication avant, pendant et après l'enquête.

Le planning prévisionnel.

De mai 2015 à mai 2016.

Le plan de financement.

Le budget estimé par le Cerema, pour l'ensemble des missions (collecte, communication, premiers résultats...) est de 475 000 € HT.

L'État, via le Ministère en charge des Transports, représenté par la DREAL Bourgogne apportera sa contribution financière à la réalisation de l'enquête par le versement d'une subvention à hauteur de 20% du montant global. Il prendra également à sa charge le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Cerema.

Par ailleurs, le Grand Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble de subventions susceptibles d'être accordées, notamment auprès du Département de la Côte-d'Or qui a émis le souhait d'être partenaire de cette opération et auprès du Conseil Régional au titre du FEDER (Fonds Européen de développement régional).

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la mise en oeuvre d'une mission d'enquêtes nommée « Enquêtes Déplacements préalables aux projets d'investissement du Grand Dijon » réalisée avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Cerema ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget des exercices concernés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions au taux maximum sur cette opération, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Général, de la Région au titre du Fonds Européen de développement régional.